

Samedi 7 juin 2025

Le 5 juin 2025, le tribunal administratif de Dijon a annulé les deux délibérations de vente des parcelles du camping municipal et enjoint la commune d'Auxerre de prendre une nouvelle délibération dans un délai de 4 mois. La décision d'annulation repose sur le défaut d'information des élus. Le tribunal n'a pas étudié tous les moyens de la requête, les juges se sont arrêtés à l'étude des irrégularités de forme. La ville est condamnée à me verser la somme de 1500 € au titre des frais de justice.

Ma réaction à la décision du tribunal administratif de Dijon

Le tribunal reconnaît la légitimité de ma démarche, portée par de nombreux auxerrois, et le bien-fondé de mon alerte sur cette situation illégale et préjudiciable à la commune d'Auxerre. La justice déclare également que le maire a dissimulé des informations importantes pour faire passer cette vente.

Le maire d'Auxerre a présenté en conseil municipal une délibération illégale. Le fait de cacher des informations est très étrange et pourrait révéler une emprise du business sur le football et le sport local.

Si l'on m'avait écoutée il y a un an et demi, nous n'en serions pas là aujourd'hui ! Le maire d'Auxerre a mis la ville dans une situation difficile et le club de football de l'AJA en difficulté, en lui faisant perdre des mois sur son projet d'agrandissement de la tribune Louault.

C'est une très mauvaise gestion qui va à l'encontre de l'intérêt général.

Je défends l'intérêt des habitants d'Auxerre, la gestion saine des finances publiques, le développement économique par le tourisme, ainsi que le besoin de préserver des espaces verts indispensables à la lutte contre le réchauffement climatique.

Je défends aussi la réputation de l'AJA : si l'AJA détruit un parc arboré cela va nuire à son image.

J'ajoute qu'il est illégal et dangereux de construire sur un terrain inondable. Lors de la révision du PPRI en janvier 2025, les commissaires-enquêteurs m'ont donné raison. Ils ont rappelé le risque fort pour les biens et les personnes dans cette zone et ont recommandé de ne pas faire d'exception au droit pour ces terrains classés en zone inondable, donc non-constructible. Le projet soutenu par le maire n'est pas viable dans ces conditions.

Je suis passionnée de sport, j'en ai fait mon métier. J'aime le sport sous toutes ses formes : sport scolaire, sport santé, sport de pleine nature, sport amateur et sport de haut niveau. Les performances du club emblématique de notre ville apportent du dynamisme à Auxerre. Le partenariat entre la ville et l'AJA doit perdurer et se renforcer sans léser la commune.

J'ai un projet alternatif à proposer, plus respectueux de l'environnement et répondant aux besoins des différents acteurs.

La Ville pourrait vendre une parcelle du terrain des Montardouins pour délocaliser les terrains de tennis de l'AJA Tennis. Elle pourrait construire une passerelle piétonne pour relier la rive droite de l'Yonne au niveau d'Auxerrexpo à la plaine des sports. Ainsi le club de football pourrait agrandir sa tribune, ouvrir une troisième entrée coté l'Yonne et offrir les jours de matchs une solution de stationnement pour les supporters (600 places). Les sportifs, les promeneurs et les étudiants auraient également la facilité de traverser la rivière à cet endroit quotidiennement. Enfin, le camping municipal retrouverait sa place, il pourrait à nouveau accueillir les touristes, mais aussi les festivaliers et les travailleurs saisonniers, être un outil d'attractivité économique pour notre territoire. Maintenant, il s'agit de faire les choses sérieusement, dans l'intérêt des habitants, des sportifs et des supporters de l'AJA.

Florence LOURY conseillère municipale d'Auxerre